

VOIRIE DANS LES ÎLES

HENTOÙ EN INIZI

BÉNÉFICIAIRES

Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

NATURE DES TRAVAUX

Travaux de voirie communale dans les îles.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- **Construction : 25 %** d'une dépense plafonnée à **60 000 € HT le km**,
- **Modernisation : 25 %** d'une dépense plafonnée à **30 000 € HT le km**.

PIÈCES À FOURNIR

- Délibération,
- Devis détaillé(s),
- Plans.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Demande d'aide à adresser **avant le démarrage des travaux** à :

Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires
Direction des territoires
Hôtel du département - 2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 80 26